



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES

Orcières le 12 Août 2010

COMMUNE

D'

ORCIÈRES

Affaire suivie par : Sylvie SAMBAIN
sp-mairie.orcieres@orange.fr

Nos réf :
PR/SS /AI

Objet : Cantine Scolaire

Madame, Monsieur,

La Commune d'Orcières envisage de mettre en place le prélèvement automatique afin de faciliter le paiement de votre facture pour la cantine scolaire.

Si ce service vous intéresse, je vous demande de retourner, le plus rapidement possible, au secrétariat de la mairie l'imprimé complété concernant la demande de prélèvement accompagné d'un relevé d'identité bancaire.

Ce service est gratuit et vous recevrez toujours votre facture précisant le montant à régler et la date du prélèvement.

Un courrier vous parviendra pour vous avertir de la date de mise en place de ce service.

Je vous remercie et mes services restent à votre disposition pour tout autre renseignement.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,
Vice Président du Conseil Général
Patrick RICOU

Mairie d'Orcières
05170 ORCIÈRES
Tél. 04 92 55 70 26 - Fax 04 92 55 89 20



